

## Fiche-outil

### Conseil de coopération

**Catégorie d'outil :** Autogouvernement de la classe par les élèves / Gestion des conflits dans la classe / Régulation et légitimation des procédures de gestion de la vie collective au sein de l'institution scolaire.

**En deux mots :** Dans un Conseil de coopération, il est question de réguler le fonctionnement de la classe et de gérer par l'autogouvernement des élèves les conflits qui apparaissent au sein du groupe.

**Présentation :** Les Conseils de coopération font partie du dispositif imaginé par Oury et Vasquez pour promouvoir une forme pédagogique connue sous le nom de « pédagogie institutionnelle ».

**Méthode :** L'animation du Conseil est confiée au bureau élu (président, secrétaire). Tous les élèves doivent cependant participer aux échanges et se sentir concernés. Aux élèves de mettre en place des règles qui précisent les modalités du droit à la parole et à en fixer les limites et les obligations. C'est à eux également qu'il appartient de mettre en place un mode de fonctionnement qui exclut toute moquerie et qui laisse une place plus large à l'expression des différences. La régularité des réunions est primordiale. Les élèves doivent dans la mesure du possible être assis en cercle ou de façon à ce que chacun puisse voir celui qui parle et, dans tous les cas, sans présence des adultes présents. Les séances durent entre 30 et 45 minutes en moyenne et doivent être considérées comme une activité de classe au même titre que toutes les autres matières.

#### **Objectifs :**

- Mettre en place un cadre institutionnel de règles dans la classe ;
- Gérer les conflits au sein de la classe ;
- Mettre en place une forme de démocratie directe par laquelle les élèves partagent le pouvoir avec les adultes au sein de l'institution.

#### **Informations pratiques :**

Public : Tout public mais difficilement concevable avant l'âge de huit ans en raison de la difficulté à faire preuve d'une aptitude à l'argumentation suffisante avant cet âge.

Préparation : Importante s'il est question de fixer le cadre institutionnel de façon complète puisque cette forme de pédagogie impose de travailler sur les structures de l'institution scolaire pour en changer la forme.

Durée de l'action : 30 à 45 minutes par Conseil et la régularité hebdomadaire ou, au moins mensuelle de la tenue de ceux-ci.

Nombre de participants : nécessairement l'ensemble de la classe.

Rem : Cet outil peut aussi être utilisé à titre personnel.

#### **Matériel :**

- ° Un tableau permanent sur lequel inscrire les points qui seront examinés lors du Conseil (Frigo).
- ° Un local qui permet la tenue du Conseil en réalisant efficacement sa mise en scène.

### **Les Conseils de coopération en période de pandémie :**

En période de crise comme celle que nous venons de traverser, il est important de favoriser une adhésion volontaire aux règles sanitaires telles qu'elles ont été fixées, au-delà de l'école, par les directives émanant du pouvoir politique qui en imposent l'application. Or, cette adhésion s'obtient davantage lorsque les élèves participent à l'élaboration du cadre réglementaire. Force est cependant de constater que l'idée de remettre en cause le fondement des règles sanitaires ou d'en discuter la forme est vite apparu difficilement envisageable au sein des écoles. C'est ce qui explique que la pédagogie institutionnelle s'est, au cours de cette période, tenue en retrait du débat public. En effet, si la concertation pouvait porter sur l'adaptation de règles acceptées comme indiscutables sur le fond, les Espaces de Dialogue Concertés sont apparus mieux appropriés que des espaces de parole susceptibles de faire ressortir une contestation par rapport à un cadre restrictif qui ne pouvait être remis en cause. Les espaces de concertation ont donc, dans cette période, tout naturellement pris le pas sur des espaces de parole qui auraient rendu la contestation possible ou qui auraient contribué à la stimuler.

Les Espaces de Dialogue Concerté sont dès lors rapidement apparus comme mieux indiqués dans le contexte de la gestion de la crise pandémique au sein des institutions scolaires que les Conseils de coopération.

Notons à cet endroit que les Conseils de Coopération peuvent, sans dommage, être tenus sur un support numérique. Les "mains-levées", les "micros qui peuvent être activés lors de la prise de parole et coupés au-delà" et "le chat" constituent de ce point de vue des arguments positifs de mise en scène de la répartition de la parole. Toutefois, dans le cadre de la mise en place virtuelle d'un Conseil de Coopération, il est important d'obliger celui qui s'exprime à apparaître visuellement en occupant, quand il prend la parole, la position centrale sur l'écran de chacun.